



Après une formation continue vous bénéficiez de perspectives professionnelles multiples. Pour profiter au mieux de votre apprentissage, une bonne organisation, une bonne mise en oeuvre et un bon débriefing sont essentiels.

Quel est mon but?

Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue, élargir vos connaissances informatiques ou optimiser la gestion de votre temps personnel? Vous pouvez poursuivre des objectifs professionnels très différents grâce à la formation continue. Vous pouvez combler des connaissances professionnelles manquantes, vous risquer à faire une formation professionnelle continue tout en vous assurant votre avenir ou bien encore continuer à vous former en dehors de votre travail. Avoir un but précis est très important pour votre employeur car cela lui permet de vous soutenir au mieux.

Qui Peut vous aider?

Si vous avez des questions concrètes par rapport à l'organisation de votre future formation continue au début de votre planification, vous pouvez vous adresser aux conseillers de la formation professionnelle continue. Vous pouvez par exemple vous adresser aux agences pour l'emploi, aux Chambres de Commerce compétentes, aux associations professionnelles, aux universités populaires (Volkshochschule) ou encore aux organisations d'orientation des collectivités locales et territoriales. Par ailleurs le Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche a mis en place un **service d'assistance téléphonique** [🔗](#) pour la formation continue. Vous bénéficierez d'un service de conseil au niveau national et obtiendrez les réponses à toutes vos questions sur la formation continue. Dans beaucoup d'entreprises, les employés du service des ressources humaines peuvent également vous aider.

Conseil: *Clarifiez les objectifs que vous poursuivez à travers votre formation continue et impliquez votre employeur dans votre projet!*

Conditions d'accès

Selon le type de formation choisi, les conditions d'accès peuvent diverger. Il peut s'agir d'une justification d'un diplôme d'études secondaires, d'un niveau de langue requis ou encore d'un cours de base à suivre. Avoir des connaissances appropriées est un principe fondamental pour beaucoup de cours de la formation continue. Ces connaissances peuvent être très facilement prouvées grâce à un certificat.

Les diplômes sont importants !

Il est courant de fournir son certificat de réussite en langue allemande aux prestataires de formation. Cela signifie que vous devez au préalable faire traduire votre certificat s'il n'est pas écrit en allemand.

Pour les cours donnés en langue allemande il n'est pas toujours indiqué que des connaissances

suffisantes en allemand sont nécessaires mais il faut en général avoir au minimum le niveau B2. Pour plus d'informations sur le niveau de langue exigé, veuillez contacter le prestataire de formation continue.

Le système modulaire

En outre, il existe dans beaucoup de domaines des « cours modulaires » qui sont composés de plusieurs cours successifs et interdépendants. On retrouve ce type de cours par exemple très souvent dans les cours de langue. Vous commencez à un certain niveau et si vous suivez le cours avec succès vous pouvez participer à un cours de niveau supérieur.

Conseil: *Renseignez-vous le plus tôt possible sur les conditions d'accès. Assurez-vous que vous remplissez tous les critères et vérifiez s'il vous manque certaines qualifications.*

Plus d'informations sur le web

Institut fédéral de la formation professionnelle (BIBB)

Liste de contrôle de la qualité des formations continues

Informations autour de la formation continue

Moteur de recherche par ordre alphabétique des formations continues professionnelles

Afficher plus

Ministère fédéral de l'Education et de la Recherche (BMBF)

Informations sur la formation continue

Informations sur la formation professionnelle

Reconnaissance en Allemagne

Découvrez les procédures de reconnaissances des diplômes

Agence fédérale pour l'emploi (BA)

Portail pour les formations initiales et continues avec un outil de recherche de cours

Fiche descriptive des subventions accordées aux salariés pour les formations continues professionnelles